

DEC141677INSHS

Décision portant nomination de M. Christian Mouhanna aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8183 intitulée CESDIP.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC10A007DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8183 intitulée CESDIP et nommant M. Fabien JOBARD directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8183 intitulée CESDIP et nommant M. Fabien JOBARD directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian Mouhanna, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2014, en remplacement de M. Fabien JOBARD, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/09/2014

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science

Philippe BAPTISTE